

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la  
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle  
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale,  
le 21 septembre 2016 à 19h50**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Sont absents :

Monsieur Dany Quirion, maire

Siège no 4 Madame Monique Boucher

Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du pro-maire,  
Monsieur Alain Carrier.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit  
comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la réunion du 21 septembre 2016**

**ORDRE DU JOUR**

45. Ouverture de la séance
46. Adoption de l'ordre du jour
47. Soumission pour l'éclairage du terrain de soccer
48. Résolution pour le FEPTEU – Volet 1
49. Résolution pour le FEPTEU – Volet 2
50. Achat d'un bunker pour le service le d'incendie
51. Annonce maison et terrain à vendre
52. Formation pompier volontaire
53. Transfert budgétaire pour projet de la bibliothèque
54. Transfert budgétaire pour projets de route
55. Lumière du stationnement au terrain de soccer
56. Programmation TECQ
57. Résolution MRC pour mandat vérification pour la rivière (Petit Shenley)
58. Résolution pour la demande de Carrier & Bégin pour la CPTAQ
59. Période de questions
60. Clôture de la séance

**45- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Alain Carrier, pro-maire, constate le quorum et souhaite la  
bienvenue aux membres du conseil.

**46- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2016-09-333**

Il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur  
Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
d'adopter l'ordre du jour.

**47- SOUMISSION POUR ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER**

**2016-09-334** **Considérant** que le conseil veut éclairer le terrain de soccer afin d'augmenter son achalandage ;

**Considérant** que la firme J.M. Pomerleau a offert ses services pour l'installation de l'éclairage au coût de 21 499 \$ plus taxes ;

**Considérant** que le conseil est en faveur de l'éclairage du terrain de soccer ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la soumission de J.M. Pomerleau pour l'installation de l'éclairage du terrain de soccer.

#### **48- RÉOLUTION POUR LE FEPTU – VOLET 1**

**2016-09-335** **Considérant** que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) ;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**Que** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;

**Que** la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

**Que** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

**Que** la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

**Que** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

#### **49- RÉOLUTION POUR LE FEPTU – VOLET 2**

2016-09-336

**Considérant** que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTUE) ;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTUE et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

**Considérant** que la Municipalité désire retirer des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTUE ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**Que** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTUE;

**Que** la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

**Que** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ;

**Que** la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTUE associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

**Que** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTUE ;

**Que** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTUE.

#### **50- ACHAT D'UN BUNKER POUR LE SERVICE D'INCENDIE**

2016-09-337

**Considérant** que le service d'incendie a un nouvel employé et que celui-ci doit être équipé ;

**Considérant** que le chef du service d'incendie recommande l'achat d'un bunker au prix de 1 613 \$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte que la Municipalité procède à l'achat d'un bunker pour le nouvel employé.

#### **51- ANNONCE DE MAISON ET TERRAIN À VENDRE**

**2016-09-338** **Considérant** que la municipalité a une maison à vendre ;

**Considérant** que la maison a été mise en enchère auprès des résidents de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, mais qu'il n'y a eu aucun preneur ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur, Stéphane Quirion appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte que la Municipalité affiche la maison au grand public dans les éditoriaux régionaux ;

**Que** la maison soit vendue au prix ferme de 125 000 \$.

#### **52- FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES**

**2016-09-339** **Considérant** que trois pompiers doivent être formés pour obtenir leur classification «pompiers 1» nécessaire à leur travail ;

**Considérant** que le chef du service d'incendie recommande la formation à ses employés à un coût de 735,00 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte que trois pompiers soient formés au coût de 735,00 \$ plus taxes.

#### **53- TRANSFÈRE BUDGÉTAIRE POUR PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**2016-09-340** **Considérant** que des travaux prévus pour la route 269 entre Bellegarde et Mercier ne seront pas faits ;

**Considérant** que le projet de la bibliothèque requière plus de crédit que prévu ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte un transfert de crédit de 5 500 \$ du projet de la route 269 entre Bellegarde et Mercier au projet de la Bibliothèque.

#### **54- TRANSFÈRE BUDGÉTAIRE POUR PROJET DE ROUTE**

**2016-09-341** **Considérant** que le projet de réfection du rang 6 a dépassé les crédits alloués à celui-ci pour un déficit de 12 203 \$ ;

**Considérant** qu'il reste un excédent de crédit aux projets de réfection du Grand Shenley phase 1 (environ 1 074 \$) et Grand Shenley phase 2 (environ 1 678 \$) ;

**Considérant** que les crédits (10 000 \$) du projet d'amélioration des routes ne seront pas utilisés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil affecte les sommes non utilisées pour les projets entretien des routes, Grand Shenley phase 1 et Grand Shenley phase 2 au projet réfection rang 6 pour équilibrer le budget de celui-ci.

#### **55- LUMIÈRE DE STATIONNEMENT AU TERRAIN DE SOCCER**

**2016-09-342** **Considérant** que le projet d'éclairage du terrain de soccer permet d'effectuer immédiatement, et à moindre coût, l'éclairage du futur stationnement à côté du terrain de soccer ;

**Considérant** que les coûts sont de 1 982.90 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte que la Municipalité procède à l'installation de l'éclairage du futur stationnement pour un montant de 1 982, 90 \$ plus taxes.

#### **56-PROGRAMMATION TECQ**

**2016-09-343** **Considérant** qu'une nouvelle programmation de la TECQ doit être soumise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avant le 15 septembre 2016 ;

**Considérant** que le directeur général a présenté une programmation aux membres du conseil ;

**Considérant** que le conseil est favorable à cette nouvelle programmation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la programmation soumise par le directeur général ;

**Que** la programmation soit envoyée au MAMOT telle que présentée par le directeur général.

#### **57- RÉOLUTION À LA MRC POUR MANDAT VÉRIFICATION RIVIÈRE PETIT SHENLEY**

**2016-09-344** **Considérant** que la rivière Petit Shenley a dévié de sa trajectoire et que cela occasionne un risque pour le pont du Petit du Shenley chevauchant cette rivière ;

**Considérant** que la rivière est sous la responsabilité de la MRC Beauce-Sartigan ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire que la MRC vérifie et analyse la situation de la rivière à l'endroit du pont où elle bifurque ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate la MRC afin que celle-ci fasse une analyse de la situation de la rivière Petit Shenley dans le secteur du pont le traversant.

#### **58- RÉOLUTION POUR LA DEMANDE DE CARRIER & BÉGIN POUR LA CPTAQ**

**2016-09-345** **Considérant** la demande de la firme Carrier & Bégin à la CPTAQ concernant le terrain LOT 5 059 853, demande d'acquérir, de lotir, d'aliéner et d'utiliser ledit terrain à des fins industrielles ;

**Considérant** que le propriétaire, 9060-1626 Québec Inc, du LOT 5 059 853 accepte la transaction avec la firme Carrier & Bégin ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la démarche de la firme Carrier & Bégin et recommande à la CPTAQ de permettre à firme Carrier & Bégin d'acquérir, de lotir, d'aliéner et d'utiliser le terrain LOT 5 059 853 à des fins industrielles.

#### **59- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **60- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2016-09-346** Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance tenante.

Il est 20h30

---

Alain Carrier, PRO-MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.